

# ARRÊTÉ

approuvant la délibération de la commune de Thônex  
du 26 septembre 2023

6 décembre 2023

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu l'article 9 de la loi sur les cimetières du 20 septembre 1876;  
vu le règlement d'exécution de la loi sur les cimetières du 16 juin 1956;  
vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Thônex du 26 septembre 2023;  
statuant en légalité,

### ARRÊTE :

La délibération du Conseil municipal de la commune de Thônex du 26 septembre 2023, ayant pour objet :

**l'approbation des modifications du règlement relatif au cimetière de la commune de Thônex**

est approuvée.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :  
Michèle Righetti-El Zayadi

Publication extraordinaire du 8 décembre 2023 sur le site internet de l'Etat de Genève, conformément l'article 5 du règlement sur la Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève, du 7 décembre 2016 (RFAO, B 2 10.01), en raison de l'indisponibilité de la plateforme de la Feuille d'avis officielle.